



LB/2026-1660

Matricule de l'agent : 5347

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPELLATION DE SERGENTE-CHEFFE
DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE À LA SERGENTE ALINE AUVRAY**

**Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours
de la Manche,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-1 à L. 1424-50 et
R. 1424-1 à R. 1424-55 relatifs aux services d'incendie et de secours ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps
de sapeurs-pompiers ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La Sergente Aline AUVRAY affectée au centre d'incendie et de secours de LES PIEUX
reçoit l'appellation de Sergente-chef à compter du 02/10/2026.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen
dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Manche
est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le chef de centre,
- L'intéressée.

Saint-Lô, le

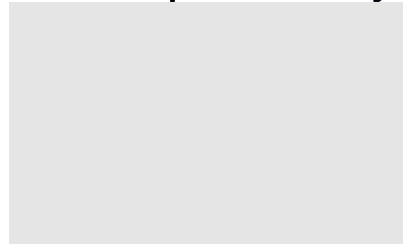
Nom : AUVRAY

Prénom : Aline

Notifié le :

Signature :

**Pour le président et par délégation,
le directeur départemental adjoint,**



Colonel hors classe Thierry DEDIEU